

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres
du Conseil Municipal

élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
20

Conseillers absents :
13

Séance ordinaire du 26 septembre 2024
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-six septembre de l'an deux mille vingt-quatre)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (20) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Raphaël SPADARO, Miné SEYHAN, Bilge BAYRAM et Sébastien BURG Y

Excusés (13) :

Mme Dominique THOMAS (procuration à M. EHRET)
M. André GIRONA (procuration à M. WOLFF)
M. Patrick BOUTHERIN (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)
M. Bruno TRANCHANT
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI
Mme Guileine LEVY
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Véronique FLESC H
Mme Bérengère MICODI
M. Alexandre DURRWELL (procuration à M. BURG Y)
M. Lucas SCHERRER
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme NYREK)

-o-O-o-

Point 8 de l'ordre du jour

Commémoration des 80 ans de la libération de Rixheim – approbation de l'opération et autorisation de solliciter une subvention

Dans le cadre des 80 ans de la Libération, la ville de Rixheim prévoit un ambitieux programme d'animations : publication d'un ouvrage par la société d'histoire, pose de *Stolpersteine*, conférences, cérémonies, exposition ou encore reconstitution historique.

Ces animations sont principalement à destination d'un jeune public et s'accompagnent en parallèle d'un travail pédagogique.

Elles sont également dirigées vers les seniors ainsi que le « grand public ».

Le coût total de ce projet est estimé 6.533€, le Ministère des Armées pouvant participer à hauteur de 1.500€.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'approuver l'organisation d'évènements autour de la commémoration des 80 ans de la Libération et de demander la labellisation « 80^e anniversaire de la Libération » ;
- de solliciter auprès du Ministère des Armées une subvention de 1.500€ dans le cadre de ce projet ;
- d'inscrire les crédits afférents au budget ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 27 septembre 2024

Le Maire,



Rachel BAECHTEL

Le Secrétaire de séance,



Christophe EHRET

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.